

Baignades et soleil en Occitanie

les bons réflexes santé
à adopter pour l'été



Dossier
de presse

2026



SOMMAIRE

1. La qualité des eaux de baignade en Occitanie	2
2. Baignades et activités nautiques, attention aux noyades	7
3. Soleil et chaleur, les bons réflexes	10
La qualité des eaux de baignade par département	13



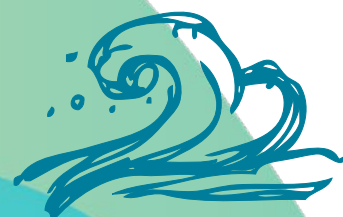
1. La qualité des eaux de baignade en Occitanie

La qualité des eaux de baignades.....3

Les cyanobactéries.....4

Le classement 2025 des baignades en Occitanie.....5

La qualité des eaux de baignade par département.....15



La qualité des eaux de baignades naturelles

Connaître la qualité de l'eau de baignade en mer ou en eau douce est indispensable pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs.

Chaque année, les communes sont chargées de recenser les sites de baignades situés sur leur territoire, qu'elles soient gérées par une personne publique ou privée.

Une double surveillance pendant toute la saison balnéaire

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, la qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une double surveillance durant toute la saison balnéaire.

Cette surveillance est organisée en fonction des dates d'ouverture des sites, généralement du 15 juin au 15 septembre :

- **Surveillance quotidienne** assurée par le responsable du site,
- **Contrôle sanitaire** mené par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Des prélèvements sont réalisés en des points fixes, situés dans les zones les plus fréquentées ou celles les plus à risque de pollution. En moyenne, 5 prélèvements par site en eau douce et 13 prélèvements par site en mer sont effectués durant la saison, avec une première analyse entre 10 et 20 jours avant l'ouverture.

Ces prélèvements sont réalisés par un laboratoire mandaté par l'ARS et agréé par le ministère chargé de la Santé.

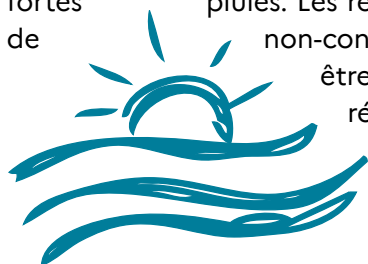
Les analyses sont de deux types :

1. **Observations de terrain** : changement anormal de la coloration, présence de déchets, fréquentation...
2. **Analyses microbiologiques** : détection de bactéries *Escherichia coli* et entérocoques. Le contrôle des deux paramètres microbiologiques réglementés peut être complété par l'ARS en ajoutant d'autres paramètres (cyanobactéries, etc.) si le suivi en est jugé pertinent en raison d'une vulnérabilité connue du site de baignade ou d'un risque suspecté



Pour en savoir plus sur les paramètres contrôlés : le site baignades.sante.gouv.fr

Une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes (troubles ORL, troubles gastro-intestinaux). La contamination peut provenir de rejets d'eaux usées (dysfonctionnement de station d'épuration), d'animaux, ou de ruissellements en cas de fortes pluies. Les résultats sont communiqués sous 48h et affichés sur le site. En cas de non-conformité, des mesures comme l'interdiction de baignade peuvent être prises. Une enquête est alors menée et la baignade n'est réautorisée qu'après amélioration de la qualité de l'eau.



En Occitanie,

3707

prélèvements
ont été effectués
pendant la
saison 2024 sur

les **154** sites
de baignade en
mer

et **297** sites
de baignades en
eau douce.

Tout l'été, pour connaître en temps réel la qualité des eaux de votre lieu de vacances, consultez le site [Baignades.sante.gouv.fr](https://baignades.sante.gouv.fr) du ministère chargé de la Santé

Les cyanobactéries

Les cyanobactéries, aussi appelées « algues bleues », sont des micro-organismes présents dans les eaux douces. Leur prolifération, favorisée par des facteurs comme la chaleur, la lumière ou la présence de nutriments, peut devenir problématique car elles produisent alors des toxines qui peuvent être dangereuses pour la santé humaine et animale. Elles peuvent apparaître sous forme d'écume, de biofilms ou de dépôts verts/bruns dans l'eau.

Une surveillance régulière est menée sur les sites de baignade à risque.

En 2025, en Occitanie, plusieurs sites ont été temporairement fermés ou placés sous vigilance (information et sensibilisation du public par affichette) à cause de la présence excessive de cyanobactéries, notamment sur la rivière du Tarn, ainsi que sur des plans d'eau. Des actions d'information ont été mises en place pour prévenir le public et limiter les risques.



Pour en savoir plus consultez le site de l'ARS Occitanie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

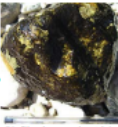


ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie



CYANOBACTERIES SOYEZ VIGILANT !

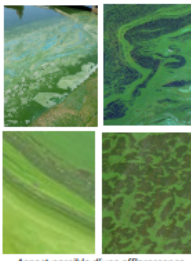
Les cyanobactéries sont des bactéries ressemblant à des algues microscopiques.



Biofilm à cyanobactéries



Floc



Aspect possible d'une efflorescence de cyanobactéries

Elles peuvent parfois se développer dans les rivières et les plans d'eau. Ce phénomène n'est pas alarmant mais il peut présenter un risque sanitaire pour la santé humaine et animale. Dans certains cas elles peuvent former une efflorescence verte à la surface de l'eau, ou bien se fixer sur les cailloux et en formant des biofilms* verts / bruns, qui peuvent se détacher (flocs*), flotter et s'accumuler sur les bords de berges.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLE GESTION DU RISQUE VIS-À-VIS DES CYANOBACTERIES ?

Une surveillance journalière de la présence d'écumes ou de mousse caractéristique est effectuée par le responsable de la baignade. Les cyanobactéries en plan d'eau (planctoniques) sont recherchées sur les sites de baignades pour lesquels il a été mis en évidence, dans le profil de baignade, une possibilité de développement de ces micro-algues ou lors de la présence d'écumes, mousse ou biofilm.

QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE VIS-A-VIS DES CYANOBACTERIES ?

Attention aux enfants !

- NE PAS INGÉRER DE BIOFILM OU DE FLOC*.
- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés.
- Eviter d'ingérer de l'eau.
- Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade.
- Ne pas pratiquer d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

Attention aux animaux domestiques !

Risque de mortalité canine

- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière ou au plan d'eau.

* Le biofilm est la pellicule glissante qui se développe sur les galets des rivières et bois flottant. Les flocs sont des biofilms détachés qui flottent en surface de l'eau.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTERIES ?

Les cyanotoxines, libérées par les cyanobactéries dans nos rivières et plan d'eau, peuvent affecter le système nerveux en cas d'absorption.

→ Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : irritation de la peau ou des yeux, boutons, tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin

Consulter sans délai un vétérinaire, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures.

La présence des cyanobactéries n'entre pas dans les critères de classement de la qualité des eaux de baignade.

Pour en savoir

Responsable baignade : 06 80 00 00 00

Délégation départementale de l'ARS du XX
ars-oc-ddXX-sante-environnement@ars.sante.fr



© ARS Occitanie 2022
Cet affichage est à l'usage des sites de baignade. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite de l'ARS Occitanie.
ARS Occitanie - Juin 2020

Le classement des baignades sur 4 ans une image réaliste du site de baignade et un outil au service des collectivités

Le classement des baignades est déterminé grâce à des seuils établis par une directive européenne. Ce classement sur 4 ans permet de disposer d'une image réaliste du site de baignade car il donne moins d'importance aux pics isolés de pollution, et plus d'importance aux pollutions chroniques.

Cette approche pluriannuelle offre également aux collectivités et gestionnaires une lecture objective de l'évolution de la qualité des eaux dans le temps, en mettant en évidence les effets des aménagements, des travaux d'assainissement ou des actions de prévention des pollutions. Le classement constitue ainsi un outil d'aide à la gestion des sites et un levier d'amélioration continue pour garantir une baignade conforme aux exigences sanitaires européennes

En 2025, en Occitanie **100 % des eaux de baignade en mer et 92,09 % des baignades en eau douce** sont classées en excellente ou bonne qualité. On constate une stabilité de la qualité des eaux de baignade de notre région.

Baignades en eau douce



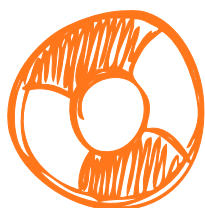
	Nombre de sites	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	Site non classé	Fermé
Ariège	7	5	1			1	
Aude	13	10			1	2	
Aveyron	51	38	10	1	2		
Gard	76	40	23	5	5	1	2
Haute-Garonne	9	6	1		1		1
Gers	11	10				1	
Hérault	42	31	8				3
Lot	24	15	6	2			1
Lozère	35	15	12		3	2	3
Hautes-Pyrénées	1	1					
Pyrénées-Orientales	7	4	2	1			
Tarn	13	12					1
Tarn-et-Garonne	8	4	2		1	1	
Nb	297	191	65	9	13	8	11

Baignades en mer



	Nombre de sites	EXCELLENT	BON
Aude	29	29	
Gard	6	6	
Hérault	68	67	1
Pyrénées Orientales	51	50	1
Nombre total de baignades	154	152	2

Retrouvez en fin de dossier
les synthèses détaillées du classement
et les cartographies pour chaque
département d'Occitanie



2. Baignades et activités nautiques : attention aux noyades !



Prévention des noyades en Occitanie : renforcer la vigilance face à un risque en hausse

Avec ses 220 kilomètres de littoral méditerranéen, ses nombreux lacs, rivières et zones de loisirs aquatiques, l'Occitanie est particulièrement exposée au risque de noyade pendant la période estivale. Les fortes chaleurs et l'augmentation de la fréquentation des lieux de baignade renforcent encore ce risque.

Selon l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France, l'été 2025 a été marqué par une hausse importante des noyades au niveau national comme au niveau régional

- 1 418 noyades recensées dont 409 mortelles, soit une augmentation du nombre de noyades de 14 % par rapport à 2024
- **En Occitanie** 194 noyades dont 50 mortelles pendant l'été 2025 soit une augmentation du nombre de noyades de 18,3 % par rapport à 2024



Source – [Santé publique France Bilan final de la surveillance épidémiologique des noyades été 2025](#)



L'Occitanie parmi les régions les plus concernées

Les régions du sud de la France concentrent une grande partie des noyades recensées chaque été. L'Occitanie figure parmi les territoires les plus touchés en raison de l'attractivité de son littoral et de ses sites naturels de baignade. Les noyades concernent tous les âges et tous les types de lieux de baignade : mer, piscines privées, lacs, rivières et plans d'eau. Les enfants restent particulièrement vulnérables, mais les adultes représentent la majorité des décès. Durant la période estivale 2025, 57 % des noyades ont concerné des adultes.

Les fortes chaleurs augmentent les risques

Avec l'arrivée précoce des fortes chaleurs cette année, de nombreuses noyades sont déjà à déplorer au niveau national. En 2025 les épisodes de canicule de l'été avaient fortement contribué à l'augmentation des accidents. Entre le 19 juin et le 8 juillet 2025, période marquée par des vigilances orange et rouge canicule, les noyades ont augmenté de 135 % par rapport à la même période en 2024.

En Occitanie, la fréquentation très importante des plages et des baignades en rivière et plans d'eau pendant les fortes chaleurs accroît les comportements à risque : baignades dans des zones non surveillées, fatigue liée à la chaleur, surestimation de ses capacités physiques ou consommation d'alcool. La prudence est particulièrement importante dans les rivières et les plans d'eau naturels, dont les dangers sont souvent sous-estimés : courants, profondeur variable, eau froide ou obstacles immergés.

Les bons réflexes

Les enfants, on ne les quitte pas des yeux et on se baigne avec eux

- Surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants
- Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants qui jouent au bord de l'eau
- Se baigner avec les jeunes enfants
- Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade

Apprendre à nager est un élément clé

Familiariser les enfants au milieu aquatique dès le plus jeune âge et leur apprendre à nager le plus tôt possible

- Bébé nageur (jusqu'à 3 ans)
- Aisance aquatique (de 4 à 6 ans)
- Apprentissage de la nage (à partir de 6 ans)

Quel que soit son âge, il est toujours temps d'apprendre à nager.

Pour que se baigner reste un plaisir, soyons prudents et vigilants

- Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade
- Privilégier les zones de baignades surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels
- Se renseigner sur les conditions météorologiques
- Écouter son corps et reporter sa baignade en cas de fatigue, problèmes de santé...
- Prévenir un proche avant de se baigner
- Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant sa tête, sa nuque et son ventre pour éviter les chocs thermiques particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante

Pour les personnes âgées ou présentant des facteurs de risque liés à la santé

- Adaptez l'intensité et la distance de nage à vos capacités : tenez compte de votre état de forme et ne surestimez pas votre niveau de natation
- Demandez conseils à votre médecin ou pharmacien, en particulier si vous avez une maladie chronique (maladie cardiaque, épilepsie, ...) ou si vous prenez des médicaments

Alcool et risque de noyade

La consommation d'alcool :

- Altère le jugement et augmente la prise de risque
- Dilate les vaisseaux sanguins occasionnant un risque d'hypothermie
- Diminue la réactivité des voies respiratoires diminuant les chances de survie dans l'eau
- Évitez toute consommation d'alcool avant et pendant votre baignade ou activité nautique
- Privilégiez l'eau pour vous hydrater

En cas de consommation d'alcool :

- Ne pilotez pas d'engins (bateau ou scooter des mers)
- Eloignez-vous des bords de l'eau (rives, berges, quais) pour éviter les chutes dans l'eau

INITIATIVES

#COULEPASTONÉTÉ

Voies navigables de France relance sa campagne de sensibilisation aux dangers de la baignade dans les zones non aménagées du réseau fluvial.

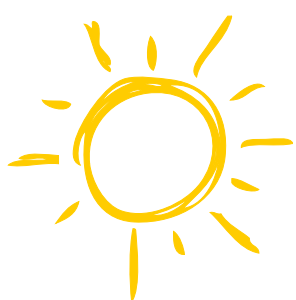
Découvrez et relayez la campagne



Attention aux méduses

En cas de piqûre

- Rincer immédiatement (eau de mer ou eau douce)
- Nettoyer la plaie sans frotter (pas à main nue)
- Mettre du sable sur la partie touchée et laisser sécher, puis gratter doucement le sable avec un carton rigide, une carte postale....
- Bien désinfecter
- En cas de malaise ou douleur persistante consulter un médecin



3. Soleil et chaleur les bons réflexes

Se protéger du soleil
pour préserver sa santé.....11

Canicule et fortes chaleurs.....12





Se protéger du soleil pour préserver sa santé

Le soleil apporte lumière et favorise la synthèse de vitamine D, mais une exposition excessive peut entraîner des conséquences graves pour la santé : coups de soleil, déshydratation, vieillissement prématuré de la peau, lésions oculaires et cancers cutanés. L'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV) est le principal facteur des cancers de la peau. Plus de 80 % des cancers de la peau sont liés à une exposition excessive au soleil, principalement des expositions régulières et intenses pendant l'enfance.

Des gestes simples permettent de se protéger efficacement.

- Évitez l'exposition au soleil entre 12h et 16h (10h–14h en outre-mer), lorsque les rayons UV sont les plus intenses.
- Portez des vêtements couvrants et légers, un chapeau à larges bords, des lunettes de soleil avec filtre UV.
- Appliquez une crème solaire adaptée à votre type de peau et renouvelez l'application toutes les deux heures ainsi qu'après la baignade ou une forte transpiration.
- Hydratez-vous régulièrement, même sans sensation de soif.
- Recherchez l'ombre autant que possible, notamment pour les enfants.
- Vigilance renforcée pour les enfants

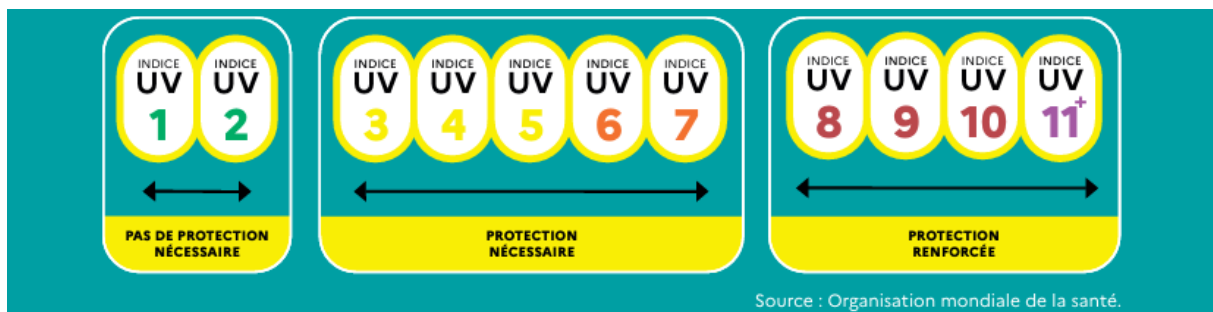
PRATIQUE

En ville comme à la plage, la protection solaire est indispensable.

Comment s'y retrouver parmi tous les produits disponibles ? Quel indice ou quel filtre devez-vous privilégier ?

Site du Ministère de l'économie

Les enfants sont particulièrement vulnérables aux UV car leur peau est plus fragile. Les jeunes enfants ne doivent jamais être exposés directement au soleil. Même à l'ombre, ils doivent être protégés avec des vêtements, un chapeau et une crème solaire à indice élevé. L'index UV mesure l'intensité du rayonnement du soleil. Sur le [site de Météo-France](#), on peut consulter l'index UV et les conseils de protection associés.



Pour en savoir plus :

- **Mieux se protéger du soleil** (Inca)
- **Premières chaleurs et exposition aux UV : des gestes simples à adopter** (Santé publique France)
- **Soleil : attention aux UV !** (Météo-France)
- **Protéger bébé de l'exposition au soleil - 1000 Premiers Jours**

Canicule et fortes chaleurs : un enjeu sanitaire majeur

Les épisodes de canicule et de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents, plus intenses et plus longs sous l'effet du changement climatique, en témoignent les épisodes caniculaires de mai et juin 2026.

En France, on observe une augmentation régulière des vagues de chaleur susceptibles d'entraîner des conséquences importantes sur la santé de la population. Une vague de chaleur correspond à une période durant laquelle les températures deviennent suffisamment élevées pour représenter un risque sanitaire. Elle peut prendre différentes formes : pic de chaleur de courte durée, épisode persistant, canicule ou canicule extrême. La vigilance météorologique de Météo-France permet d'alerter les pouvoirs publics et les citoyens en fonction de l'intensité de l'épisode.

Des risques pour toute la population

La chaleur peut affecter chacun, même les personnes en bonne santé. Lorsque l'organisme n'arrive plus à maintenir sa température normale, différents troubles peuvent apparaître : déshydratation, fatigue inhabituelle, maux de tête, crampes, malaise, aggravation de maladies chroniques, voire coup de chaleur pouvant engager le pronostic vital.

Certaines populations sont particulièrement vulnérables :

- les personnes âgées ;
- les nourrissons et jeunes enfants ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant de maladies chroniques ou en situation de handicap ;
- les travailleurs exposés à la chaleur ;
- les personnes isolées ou en situation de précarité.

Les fortes chaleurs peuvent également entraîner une hausse des recours aux urgences et une augmentation de la mortalité, notamment lors des épisodes prolongés.

Dès le mois de mai, l'ARS sensibilise tous les établissements sanitaires et médico-sociaux et les professionnels de santé en ville face à ces risques sanitaires. Pendant tout l'été, au plus près des territoires, nos équipes départementales sont engagées dans le suivi de la situation aux côtés des services de chaque Préfecture.

Les bons réflexes à adopter pour se protéger de la chaleur

Pendant les fortes chaleurs. Protégez-vous.

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi)
- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif)
- Mouillez-vous le corps
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Privilégiez les activités douces et sans effort
- Mangez frais, équilibré et en quantité suffisante
- Evitez l'alcool
- Prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles
- En cas de malaise, appelez le 15



Consultez les recommandations pour les populations en cas de chaleur



Une mobilisation renforcée des pouvoirs publics

Depuis la canicule de 2003, la France a renforcé son dispositif de prévention et de gestion sanitaire des vagues de chaleur. Celui-ci repose notamment sur :

- la vigilance météorologique ;
- la surveillance sanitaire assurée par Santé publique France ;
- des campagnes nationales de prévention ;
- la mobilisation des préfetures, collectivités locales et établissements de santé.

Des dispositifs spécifiques peuvent être activés en cas d'épisode majeur : ouverture de lieux rafraîchis, adaptation des horaires de travail, renforcement de la veille auprès des personnes vulnérables ou diffusion de messages d'alerte à grande échelle et la mise en place d'une plateforme téléphonique d'information « Canicule ». La disposition spécifique ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » organise la mobilisation des acteurs territoriaux ainsi que la mise en œuvre coordonnée de leurs actions afin de prévenir les effets sanitaires des vagues de chaleur.

Un défi durable lié au changement climatique

Les épisodes de vagues de chaleurs sont de plus en plus fréquents, précoces et intenses. Les politiques publiques visent désormais non seulement à gérer les crises sanitaires, mais également à adapter durablement les territoires, les bâtiments, les infrastructures et les habitudes de vie aux nouvelles réalités climatiques.

L'été 2025 a été, d'après Météo-France, le 3^{ème} été le plus chaud depuis le début du XX^e siècle. Il a été marqué par 4 canicules dont une précoce et durable (19 juin au 6 juillet) et une très intense dans le Sud-Ouest (8 au 19 août). Ces 2 épisodes caniculaires ont tout particulièrement concerné l'Occitanie. Le mois de juin a été particulièrement marqué par la chaleur, avec des températures dépassant de 3,3 °C les normales. Juillet et août ont aussi été plus chauds que d'habitude.

Toutes les régions ont été touchées, mais la moitié sud de la France a connu les écarts les plus importants, notamment l'Occitanie avec jusqu'à +2,1 °C.

+ 2,1 °C au-dessus des normales de saison en Occitanie durant l'été 2025

Le **3^{ème}** été le plus chaud depuis le début du XX^{ème} siècle

Plus de 20 % du territoire a enregistré des températures atteignant ou dépassant 40 °C.



Consultez le bilan régional chaleur et santé en Occitanie - Santé publique France



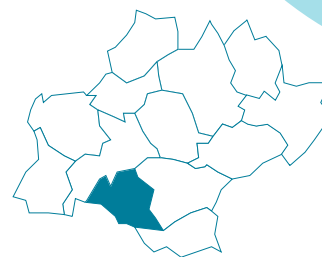
Pour en savoir plus :

- Ministère de la santé / **Vagues de chaleur**
- Santé publique France / **Fortes chaleurs et canicule**
- INRS / **Travail par forte chaleur en été - Des ressources pour sensibiliser et agir en prévention**
- ARS Occitanie / **Conseils santé, messages de prévention et supports de sensibilisation**

La qualité des eaux de baignade par département

Ariège	16
Aude	18
Aveyron	21
Gard	23
Haute-Garonne	26
Gers	28
Hérault	30
Lot	34
Lozère	36
Hautes-Pyrénées	39
Pyrénées-Orientales	41
Tarn	45
Tarn-et-Garonne	47

Département de l'Ariège



Le département de l'Ariège compte 7 sites de baignades naturelle sur des plans d'eau. et un site de baignade artificielle situé au camping de la Besse à Camon.

Tous les sites disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignades.

Le programme de contrôle des baignades pour 2025 s'est échelonné de début juin à début septembre. Il a concerné :

- 6 sites de baignades naturelles en eau douce représentant 31 prélèvements
- 1 sites de baignades naturelles en eau douce étaient fermé en 2025 mais en conservant le contrôle sanitaire représentant 5 prélèvements
- 1 site de baignade artificielle représentant 6 prélèvements.

A l'issue de la saison, 5 baignades naturelles sont classées en « excellente qualité » et 1 site classé en « bonne qualité ». Ceux-ci sont donc conformes à la Directive Européenne. La baignade artificielle a présenté une eau de bonne qualité.

Il est à noter que ces bons résultats s'inscrivent dans la durée.

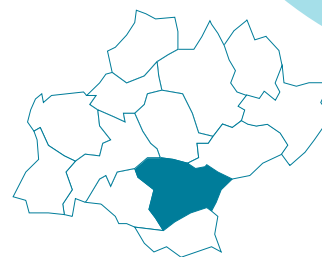
La surveillance des cyanobactéries (12 prélèvements) pour l'ensemble des sites n'a pas mis en évidence des développements importants de cyanobactéries.

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	5	1	0	0	1



Département de l'Aude



Le département bénéficie d'eaux de très bonne qualité. 100 % des eaux de mer sont classées en excellente qualité. La qualité des baignades en eau douce se maintient en excellente qualité, mis à part sur un site.

L'ensemble des sites de baignade audois dispose d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade. Cet outil est essentiel aux gestionnaires des sites. Les baigneurs sont informés de la qualité des eaux grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire, complété par les fiches de synthèse des profils.

Eau de mer

Les 301 prélèvements réalisés, en 2025, pour le contrôle de la qualité des eaux des 29 sites de baignade du littoral audois confirment le maintien d'une excellente qualité des eaux pour la baignade en mer. Ce classement en excellente qualité est notamment lié aux conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades), à l'absence de rejets dégradés d'eaux usées et au contexte topographique et paysager particulier marqué par la présence des étangs qui jouent un rôle tampon et épurateur.

Eau douce

En 2025, **13 sites de baignade en eau douce** ont été suivis dans le cadre du programme de contrôle sanitaire. Les résultats des **68 prélèvements** réalisés ont permis de maintenir le classement « excellente qualité » pour 10 des 13 sites suivis.

La baignade du « Moulin de Ribaute » à Duilhac sous Peyrepertuse est classée en « insuffisant de prélèvement » à la suite d'une vidange de la retenue dans un contexte de sécheresse engendrant une interdiction de baignade.

La baignade du « Plan d'eau de Laprade Basse » à Cuxac Cabardès n'est pas encore classée car l'antériorité de suivi n'est pas suffisante (baignade ouverte en 2024).

Le site de Lagrasse « Saint-Jean sur l'Orbieu » est en « qualité insuffisante » pour la troisième année consécutive. L'impact de la sécheresse sur le débit de la rivière est en partie responsable de cet état de fait. Une réflexion est menée par la commune pour pérenniser ce site de baignade.

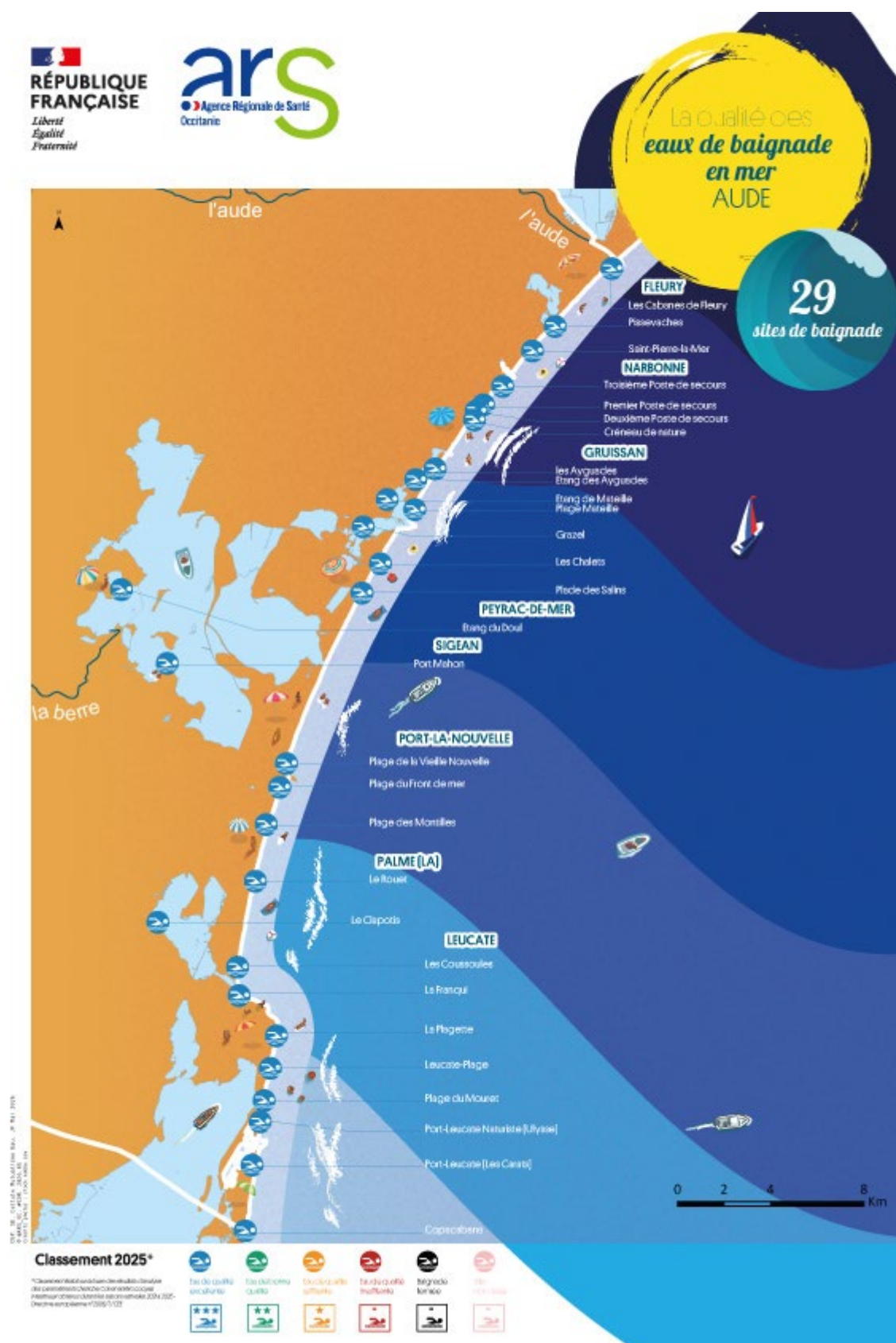
Pour information, une interdiction préventive a été prise par la collectivité sur le site du Lac de la Cavayère (commune de CARCASSONNE). Cette décision a été motivée par une turbidité élevée directement associée à une forte baisse du niveau du lac. Cependant la collectivité a souhaité le maintien du contrôle sanitaire.

La surveillance des cyanobactéries (visuelle et analytique) sur les eaux de baignades en eau douce est mise en place. Globalement le risque de développement de ces cyanobactéries est relativement faible dans le département de l'AUDE. Cependant la hausse des températures associée à un moindre renouvellement des eaux ont induit une augmentation de la présence de chlorophylle A dans les eaux des lacs.

Le taux de 10 µg/l n'a été dépassé qu'une fois, au Lac Birotos à PRADELLES CABARDES : l'identification des cyanobactéries et la détermination du biovolume ont conclu au maintien d'une activité normale sur le site avec une surveillance bimensuelle.

Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau de mer

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	29	0	0	0



Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau douce

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	10	0	0	1	2





63 sites de baignades déclarés ont été contrôlés par l'ARS en 2025 dans le département de l'Aveyron ; parmi ceux-ci, 12 sont en cours de classement ou sont concernés par l'élaboration d'un profil de baignade.

Le programme de contrôle des baignades de 2025 a concerné 63 sites, représentant 320 prélèvements pour analyse. Seuls 51 sites sont classés selon la réglementation européenne ; les 12 autres sont en cours de validation et régularisation ou ont été déclarés il y a moins de 4 ans ; ils n'entrent donc pas dans le calcul du classement.

Des analyses sont effectuées tous les 15 jours sur chaque point de baignade. Elles permettent de vérifier la qualité instantanée de l'eau et de prendre des mesures de gestion pouvant aller jusqu'à l'interdiction temporaire de baignade si nécessaire. À partir des résultats des 4 saisons précédentes, il est établi un classement de la qualité globale de l'eau selon 4 niveaux de qualité : « Excellente », « Bonne », « Suffisante » et « Insuffisante ». Les sites ne possédant pas 4 ans d'antériorité de résultats ne sont donc pas classés.

Au cours de la saison 2025, seule la plage de Belcastel a fait l'objet d'une fermeture temporaire de 3 jours en juillet et 3 jours en août à la suite de résultats d'analyses bactériologiques de l'eau de baignade non conformes. Des orages localisés ont provoqué des ruissellements vers l'Aveyron et ont altérés provisoirement la qualité de l'eau. Après chaque épisode des recontrôles de la qualité de l'eau ont montré une bonne qualité d'eau et ont permis la pratique de la baignade en toute sécurité.

D'autre part, le suivi particulier des cyanobactéries qui est effectué en parallèle au contrôle bactériologique a conduit à la fermeture de plusieurs plages sur le département. Des efflorescences ont été observées sur la totalité de la surface du lac de Villefranche de Panat ce qui a conduit à leur fermeture du 06 au 20 août 2025. D'autres efflorescences observées sur la plage de la base nautique d'Arvieu et sur la plage de la retenue de Pareloup sur la commune de Canet de Salars ont aussi conduits des fermetures de la baignade du 08 au 13 août 2025.

Une vigilance accrue doit être maintenue à l'avenir. De nombreuses actions de sensibilisations de terrain ont été menées par les syndicats de rivières du département en partenariat avec l'ARS.

Les efflorescences de cyanobactéries planctoniques sont imprévisibles et peuvent se développer très rapidement, parfois en moins d'une journée. S'il n'est pas alarmant, ce phénomène peut présenter un danger pour la santé humaine et animale.

Durant toute la saison de baignade, les cyanobactéries sont recherchées périodiquement par analyse et la surveillance visuelle de la présence d'écume est assurée en continu par les responsables de baignade et l'ARS.

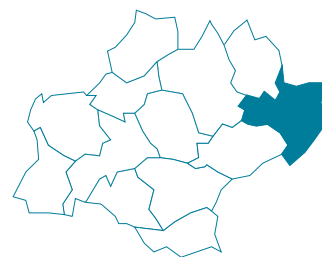
Leur présence sur un site n'est en rien liée avec la qualité bactériologique de l'eau.

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	38	10	1	2



Département du Gard



Sur les 12 Kilomètres de littoral situés sur la commune du Grau du Roi, l'ensemble des sites en mer bénéficient d'une eau d'excellente qualité. Le département dispose d'un nombre important de baignades en eau douce dont 83% sont de bonne ou d'excellente qualité.

Eau de mer

Le Gard possède environ 12 kilomètres de plages littorales, toutes situées sur la commune du Grau-du-Roi. 6 sites de baignade font l'objet d'un contrôle sanitaire de la qualité des eaux avec 84 prélèvements en 2025. **Les 6 sites de baignade restent classés en « excellente qualité » depuis 2015.**

Eau douce

Le département compte un nombre important de rivières propices à la baignade : **74 sites** ont fait l'objet de 463 prélèvements (2 sites étaient également fermés pour des travaux incompatibles avec un maintien de la baignade). A l'issue de cette saison estivale, **53% des sites de baignade en rivière faisant l'objet d'un classement s'avèrent de qualité excellente et 83 % de qualité bonne ou excellente.** Ce suivi montre des sites de baignade présentant globalement des eaux de bonne qualité avec toutefois une légère dégradation des classements de qualité en 2025 par rapport aux années précédentes. La saison estivale 2025 n'a pas montré de grandes spécificités météorologiques et hydrologiques : une saison chaude sans sécheresse prononcée dans les cours d'eau, avec quelques orages estivaux.

En 2025, **5 sites sont classés en « qualité insuffisante »** et sont non-conformes :

- « Le Gouffre Mourier » et « la Salendrinque » à LASALLE (La Salindrenque – bassin des Gardons) ;
- « le Mourétou » à VAL D'AIGOUAL (L'Hérault - bassin versant de l'Hérault) ;
- « le Mas de Terris » à MEJANNES LE CLAP (la Cèze) pour la 1^{ère} fois ;
- « le Vieux Moulin » à PEYREMALE (le Luech – bassin de la Cèze) pour la 1^{ère} fois également ;

Sur ces sites, l'ouverture au public sera conditionnée à la mise en place effective de mesures de réduction des pollutions avant le début de la saison 2026.

De même, **5 sites sont classés en « qualité suffisante »** (dégradée mais conforme) en 2025. :

- « le Rocher des Fées » à ST ANDRE DE VALBORGNE (Gardon de St Jean – bassin des Gardons) qui était en qualité insuffisante l'an passé.

- et 4 sites sur le bassin versant de la Cèze : sur la Cèze, GOUDARGUES – La Gambionne, ROCHEGUDE – Le Pont Noyé, ST AMBROIX – Le Moulinet Beau Rivage et sur le Luech, LE CHAMBON – Chareneuve (dégradation a priori en lien avec celle constatée sur PEYREMALE – Le Vieux Moulin).

2 sites sont restés fermés à la baignade en raison de travaux incompatibles avec cette activité (BRANOUX LES TAILLADES - La Reboulerie - bassin des Gardons, et CHAMBORIGAUD - Le Plan d'eau du Luech » à Chamborigaud - bassin de la Cèze) et 2 autres, sur le bassin versant de l'Hérault ont été définitivement interdits au vu des problèmes persistants de qualité d'eau en dépit des investigations et travaux menés ces dernières années : AULAS - Le plan d'eau d'Aulas (Le Coudoulous) et AUMESSAS - Aire de loisirs (l'Albagne).

Par ailleurs, la saison 2025 a aussi été marquée par la présence de cyanobactéries benthiques porteuses de toxines à proximité des sites de baignade d'AUJAC – Pont de Souillas (Cèze) avec suspicion d'une intoxication mortelle d'un chien, et de LE CHAMBON – Palanquis (Luech – bassin de la Cèze). Des cyanobactéries benthiques sont également observées en faible quantité sur le bassin du Tarn amont (Dourbie, Trévezet, Bonheur) dans le cadre du Protocole de suivi interdépartemental concerné.

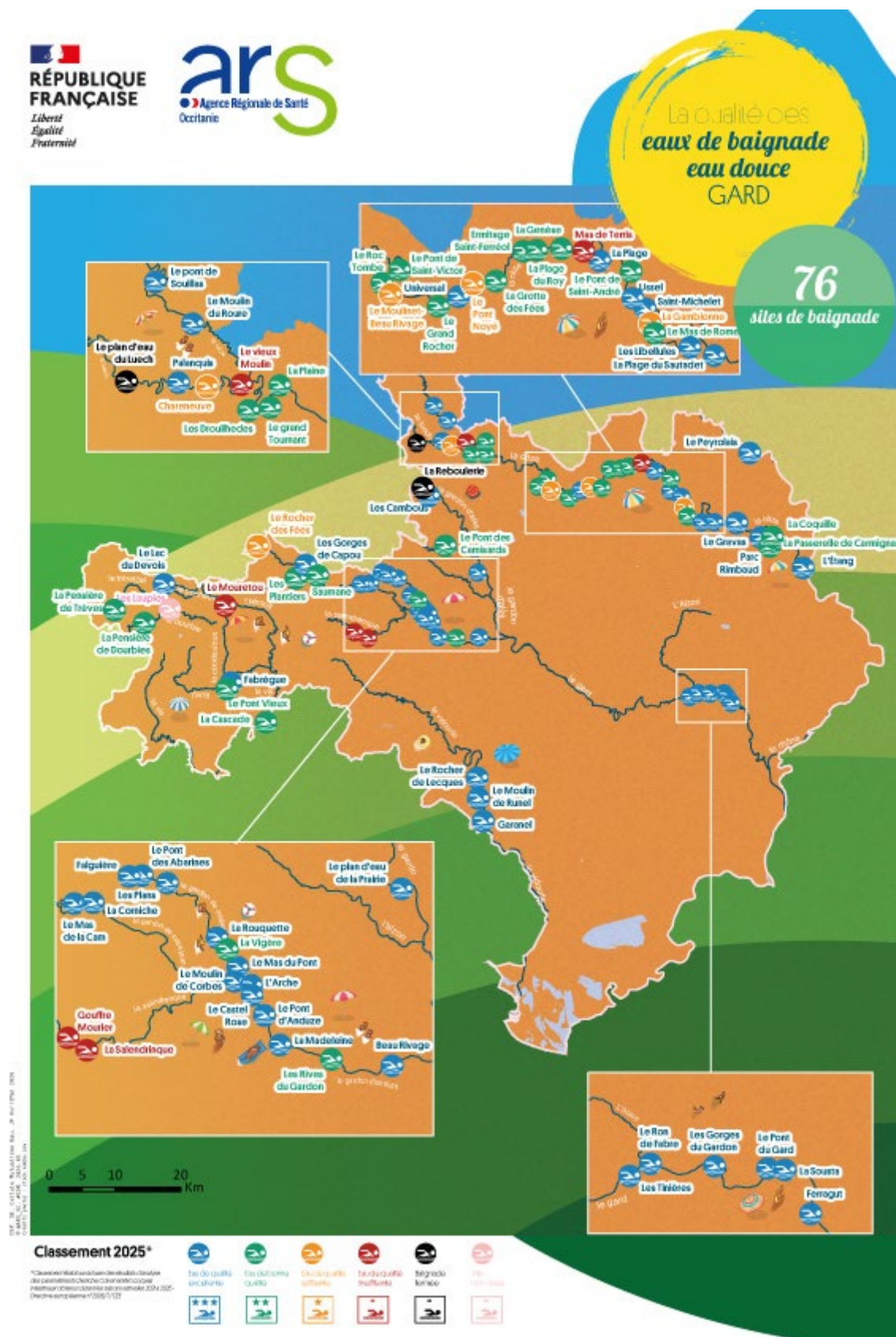
Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau de mer

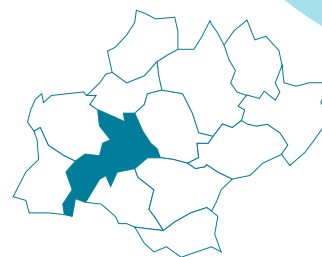
Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6	0	0	0



Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau douce

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée	Site non classé
Nombre de zones de baignade	40	23	5	5	2	1





En 2025, le contrôle sanitaire a été réalisé sur 11 sites de baignade et/ou de loisirs aquatiques : 9 en plan d'eau et 2 en rivière (le Tarn) ne faisant pas l'objet d'aménagement spécifique. L'ensemble des sites présente un profil de baignade.

68 prélèvements ont été effectués dans le cadre du suivi de la qualité des eaux sur le plan microbiologique : 47 peuvent être qualifiés de « bons », 17 de « moyens » et 4 de « mauvais ».

Le classement des sites de baignade selon la Directive 2006/7/CE opéré à partir des résultats colligés sur les années 2022 à 2025, exclue la baignade dans le Tarn sur la commune de Bessières (nouvelle baignade en 2025) ainsi que les 2 sites de loisirs aquatiques (lac de Sesquières à Toulouse et Lac de la Source à Carbonne).

Le classement révèle que :

- 6 baignades sont d'excellente qualité (lac de la Thésauque à Montgeard, lac des Bonnets à Muret, lac de l'Orme Blanc à Caraman, lac de Saint-Ferréol à Revel, lac de Montréjeau et lac de la Ramée à Tournefeuille) ;
- 1 baignade est de bonne qualité (le Tarn à hauteur de Villemur-sur-Tarn) ;
- 1 baignade est de qualité insuffisante (lac de Badech à Bagnères-de-Luchon).

A noter que cette baignade a été suspendue à 2 reprises (du 23 au 28 juillet puis à partir du 20 août jusqu'à la fin de saison) en raison de résultats microbiologiques non conformes.

La surveillance des cyanobactéries planctoniques et benthiques (48 prélèvements) a été effectuée sur l'ensemble des zones de baignade hormis la Source à Carbonne n'ayant jamais mis en évidence de développement de cyanobactéries.

Des cyanobactéries planctoniques toxigènes ont été observées sur 19 prélèvements et la somme des biovolumes a dépassé 1 mm³/L à 7 reprises (lac de l'Orme Blanc à Caraman et Lac de Sesquières). Ce seuil déclenche le dosage des toxines identifiées dans les familles de cyanobactéries toxigènes rencontrées. La concentration en anatoxines a dépassé la limite de détection sur le lac de Sesquières sur un prélèvement d'eau réalisé le 25 août entraînant la suspension des activités aquatiques, la restriction des loisirs nautiques et la recommandation de non-consommation des produits de pêche jusqu'au 2 septembre 2025.

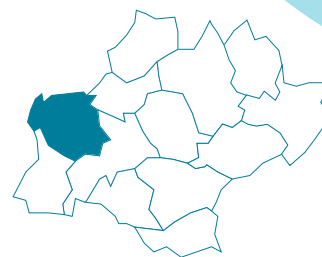
A contrario, il n'a pas été mis en évidence de cyanobactéries benthiques sur les sites de baignade et d'activités aquatiques.

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	6	1	0	1	1



Département du Gers



Le département du Gers se caractérise par plusieurs sites de baignade en lac. En 2025, le contrôle sanitaire a concerné 11 baignades naturelles dont une nouvelle (les lacs de l'Armagnac à Bretagne d'Armagnac) qui ne bénéficie pas d'un classement pour 2025.

Le programme de contrôle des 11 baignades naturelles pour 2025 a représenté 82 prélèvements. La surveillance des cyanobactéries a quant à elle été poursuivie lors de cette saison sur l'ensemble des zones de baignade.

Sur le plan microbiologique, un seul des prélèvements réalisés a présenté un mauvais résultat : il s'agissait d'un dénombrement supérieur à 1800 UFC/100ml *Escherichia coli* dans une baignade située dans une zone impactée par un phénomène pluvio-orageux intense. Le recontrôle s'était avéré bon. Tous les autres ont fait état d'un dénombrement inférieur à 1800 UFC/100 ml *Escherichia coli* et 660 UFC/100 ml en entérocoques intestinaux.

Les bons résultats peuvent s'expliquer par des conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades).

Ainsi à l'issue de la saison, le classement des baignades opéré à partir des résultats colligés sur les années 2022 à 2025 révèle que ces 10 baignades sont d'« excellente qualité ». Par conséquent, toutes les baignades sont conformes à la Directive Européenne

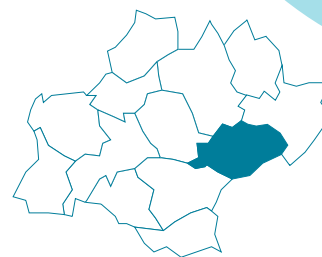
L'ensemble des baignades du département disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade. Il est essentiel que les gestionnaires des sites de baignades assurent une bonne information des baigneurs grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire et des fiches de synthèse des profils.

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	10	0	0	0	1



Département de l'Hérault



L'Hérault est le département de notre région qui dispose du plus grand nombre de baignades. Globalement la qualité des eaux est bonne à très bonne, à l'exception de quelques contaminations ponctuelles.

Eau de mer

Avec ses 90 km de côte, le Département de l'Hérault représente près de la moitié de la façade maritime de la Région Occitanie.

Dans le département de l'Hérault, le programme de contrôle des baignades en eau de mer pour 2025 a concerné 68 sites représentant 668 prélèvements.

La qualité des baignades en mer en 2025 peut être jugée comme très satisfaisante.

A l'issue de la saison 2025, 67 baignades en eau de mer, soit 99 %, sont classées en « excellente qualité ». Le site Héliopolis à Agde est classé en « bonne qualité ».

Ainsi, 100 % des baignades en eau de mer sont conformes à la Directive Européenne.

Plusieurs interdictions temporaires ont été prises en 2025 à la suite d'un mauvais résultat : Une pollution s'est étendue sur 17 km de côte en avant saison le 30/05/2025 avec des contaminations en *Escherichia coli* sur des plages de La Grande Motte (La Plage du couchant, La Plage Echirolles, Le point Zéro et Saint Clair), de Palavas-les-Flots (La Roquille, L'albatros, Rive droite-Saint Pierre, Rive gauche-Hôtel de ville et Le Prévost) et de Villeneuve-lès-Maguelone (Maguelone Est - Le Prévost). L'origine de cette pollution n'est pas connue.

En outre, en cours de saison :

- L'étang de Thau-Plage du VVF à Balaruc-les-Bains, l'analyse effectuée le 20 juin 2025 a mis en évidence un dépassement du seuil de 1000 *Escherichia coli* (UFC/100mL) respectivement 1544. L'origine de cette pollution n'est pas connue.
- La Rive gauche-Hôtel de ville à Palavas-les-Flots, l'analyse effectuée le 03 juillet 2025 a mis en évidence un dépassement du seuil de 370 Entérocoques (UFC/100mL) respectivement 500. L'origine de cette pollution n'est pas connue.
- Le Bosquet et La redoute à Portiragnes, l'analyse effectuée le 15 juillet 2025 a mis en évidence un dépassement du seuil de 370 Entérocoques (UFC/100mL) respectivement 461 et 569. L'origine de cette pollution n'est pas connue.

A noter que ces contaminations ont conduit à des fermetures temporaires des sites de baignade de l'ordre de 24 à 48 heures et que des recontrôles ont été immédiatement programmés. Ces recontrôles étaient tous conformes et ont permis de lever les interdictions de baignade.

Ces contaminations n'ont pas causé de déclassement de ces baignades, toujours en excellente ou bonne qualité pour 2025.

Eau douce

La qualité des baignades en eau douce en 2025 peut être jugée comme satisfaisante. Sur le département de l'Hérault, 42 sites de baignades sont contrôlés, représentant 213 prélèvements sur la saison 2025.

Parmi ces 42 sites 39 sites ont été classés :

- 31 baignades en eau douce, soit 79,5 % sont classées en « excellente qualité »,
- 8 (20,5 %) en « bonne qualité »,

Les sites interdits à la baignade dans l'Hérault sont :

- le site « Plan d'eau du Bouloc » de la commune de Ceilhes-et-Rocozels classé en « bonne qualité » en 2025 a été interdit pour raison de sécurité sanitaire. Ce site est interdit à la baignade depuis 2022.
- le site « Orb-Taillevent » de la commune de Lunas est fermé pour la saison 2025 suite à une qualité d'eau insuffisante pour la baignade et restera interdit à la baignade pour la saison 2026.
- 2 sites sont fermés sur la commune de Cazilhac pour des raisons de sécurité (chute de pierres sur le parking d'accès aux sites de baignade ayant entraîné un accident mortel en 2018). Le contrôle sanitaire est poursuivi afin de conserver la représentativité de la qualité de l'eau sur ces points.

Ainsi, sur la saison 2025, 38 sites en eau douce « accessibles au public » sont conformes à la Directive Européenne.

Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau de mer

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	67	1	0	0

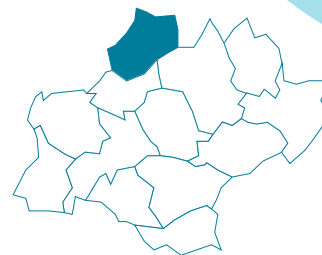


Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau douce

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée (sécurité)
Nombre de zones de baignade	31	8	0	0	3



Département du Lot



La qualité de l'eau des baignades dans le département du Lot est globalement de bonne qualité et stable par rapport aux années précédentes. 24 sites de baignade sont recensés par les mairies pour la saison 2026.

Vallée du Lot

Les sites aménagés et surveillés sont situés à Saint-Cirq-Lapopie, Luzech, Puy l'Evêque et Castelfranc. Seul le site de Douelle ne bénéficie pas d'une surveillance par du personnel qualifié.

L'eau des sites de Luzech et Puy l'Evêque est classée en « excellente qualité ». Le site de Castelfranc était fermé en raison des travaux du pont en 2025, il n'a donc pas été classé à l'issue de la saison. Pour des raisons inexplicables, le classement du site de Douelle se dégrade légèrement : il est classé en « bonne qualité » cette année. Le contrôle sanitaire y sera renforcé par trois prélèvements supplémentaires comme le permet l'article D. 1332-23 du code de la santé publique pour la saison 2026.

Le classement du site de Saint-Cirq-Lapopie reste suffisant pour la baignade. Aucun dépassement des seuils d'alerte n'a été enregistré depuis 2022. Depuis 2023, le contrôle sanitaire a été renforcé par des prélèvements supplémentaires.

Vallée de la Dordogne

L'eau des sites de Creysse, Lacave, Montvalent – vieux chêne et Vayrac est classée en « excellente qualité ». Le site de Montvalent-Gluges retrouve également une eau classée en « excellente qualité ».

De nombreux usagers de la rivière se baignent spontanément à divers endroits tout au long de la Dordogne sans que ces sites fassent l'objet d'un recensement de la part des collectivités concernées. Dans le cadre de la politique territoriale orientée vers le tourisme, cet aspect mériterait d'être pris en compte et étudié pour sécuriser les pratiques existantes via un recensement par les communes plus en adéquation avec la réalité des pratiques.

Vallée du Célé

Les 6 sites du Célé ne sont ni aménagés, ni surveillés.

Le site de Saint-Sulpice voit son classement légèrement se dégrader et passe en « qualité suffisante ». Le contrôle sanitaire y sera renforcé par trois prélèvements supplémentaires en 2026. La qualité des autres sites reste stable et bonne.

Plans d'eau

Tous les plans d'eau qui proposent une activité de baignade sont aménagés et surveillés.

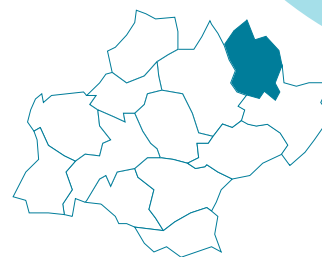
La qualité des plans d'eau est stable. Les sites de Catus, Gourdon, Montcuq en Quercy Blanc, Sénaillac-Latronquière, Lamothe-Fénelon, Frayssinet le Gélât et Tauriac sont classés en « excellente qualité ». Le plan d'eau de Cazals est également classé en « excellente qualité », la présence de cyanobactéries en fin de saison n'intervient pas dans le calcul du classement.

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	15	6	2	0	1



Département de la Lozère



Globalement, la plupart des sites de baignade sont conformes à la directive Européenne avec **77 % des sites de baignade lozériens de bonne ou excellente qualité**. Sur certains sites il est noté une présence importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météorologiques. Trois sites sont en « qualité insuffisante ». Pour deux de ces sites un travail des collectivités a été mené pour identifier (et supprimer) l'ensemble des sources de pollution, et renforcer leurs mesures de gestion afin d'éviter tout risque sanitaire pour les baigneurs lors de la saison à venir. Le troisième est suspendu pour cause de fréquentation quasi-nulle. Le contrôle sanitaire de la saison 2025 montre une qualité des eaux de baignade qui reste globalement constante avec une majorité de 21 sites qui conservent leur classement de 2024. Sur les autres sites, peu de déclassement significatif mis à part le site de baignade du Pont de Quézac (Ispagnac) qui passe en qualité « insuffisante » site qui sera abandonné lors de la prochaine saison estivale.

- Deux sites ne sont pas classés :
 - Le plan d'eau du Rachas, car il s'agit d'une « nouvelle baignade »
 - Le site de plan d'eau de Sainte-Croix qui a la qualification de « changement qui affecte la qualité d'eau », faisant suite à des travaux effectués avant la saison 2024.
- Trois sites ont fait l'objet d'une fermeture temporaire permanente à la suite de classements insuffisants pendant cinq ans :
 - Le Parc Wunsiedel (commune de Mende),
 - Pont de Saint-Hilaire (commune de Saint-Hilaire de Lavit),
 - Pont de l'Horloge (commune du Pont de Montvert Sud Mont-Lozère).
- Trois sites ont fait l'objet d'au moins une fermeture préventive :
 - Pont de Quézac (Ispagnac) : 1 en juin et 2 en juillet
 - Pont d'Ispagnac : 1 en juin et 2 en juillet
 - La Planche (Vialas) 1 en août
- Deux sites de loisirs nautiques sont suivis sur le lac de Naussac :
 - Base nautique (commune de Langogne),
 - Palheres (commune de Naussac-Fontanes).

Le suivi des cyanobactéries :

Sites-Prélèvements		Sites (nombre)	Prélèvement (nombre)
Cyanobactéries			
Planctoniques	UE (non UE)	6 (2)	22 (4)
Benthiques	UE	4	9

	Phase 1 Surveillance	Phase 2 Vigilance	Phase 3 Vigilance renforcée	Phase 4 Alerte	
	AMONT de FLORAC	A partir de FLORAC	A partir de PONT DE QUEZAC	A partir de MONTBRUN	Au ROZIER
03 juillet					
10 juillet					
17 juillet					
23 juillet					
30 juillet					
07 août					
14 août					
21 août					
29 août					

A la suite de la veille de terrain assurée par le syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont, une phase de vigilance renforcée a été mise en place du 30 juillet au 14 août 2025 entre le Pont de Quézac et Le Rozier.

Cyanobactéries planctoniques (baignades en plan d'eau)

Un suivi est réalisé depuis plusieurs années sur cinq plans d'eau : le Mas d'Armand (commune de Naussac), le lac du Moulinet (commune du Buisson), le lac de Ganivet (commune de Lachamp-Ribennes), le lac de Villefort, le Plan d'eau du Rachas (commune de Prévencières) et le Plan d'eau de Grandrieu (commune de Grandrieu).

Sur chacun de ces sites, hormis Grandrieu dont la saison est plus courte, 4 prélèvements spécifiques à la recherche de cyanobactéries planctoniques sont venus renforcer la programmation du contrôle sanitaire (2 pour Grandrieu).

- Le lac de Naussac : Le prélèvement du 18 août a mis en évidence la présence de cyanobactéries avec un biovolume égale à $0,53 \text{ mm}^3/\text{l}$. Celui-ci étant inférieur au seuil réglementaire de $1 \text{ mm}^3/\text{l}$, la recherche de cyanotoxines n'a pas été déclenché.
- Le lac du Moulinet : Les prélèvements du mois d'août ont mis en évidence la présence de cyanobactéries à des valeurs inférieures au seuil d'alerte (biovolume $< 1 \text{ mm}^3/\text{l}$).
- Plan d'eau de Ganivet : Deux prélèvements de juillet ont mis en évidence la présence de cyanobactéries toxigènes avec un biovolume inférieur au seuil d'alerte de $1 \text{ mm}^3/\text{l}$. En revanche, le prélèvement du 18 août a montré la présence de cyanobactéries toxigènes au-delà du seuil d'alerte, le gestionnaire du site a alors pris la décision d'interdire la baignade jusqu'à la fin de la saison sans effectuer les analyses de toxines.

Cyanobactéries benthiques (baignades en rivières)

Dans le contexte spécifique du suivi des cyanobactéries benthiques sur le bassin versant du Tarn :

- Le niveau 2 (Vigilance) du protocole de gestion et d'alerte a été déclenché le 3 juillet à partir du Pont de Montbrun à la suite de la présence de biofilms à cyanobactéries. La présence de floccs est faible.
- Le niveau 3 (Vigilance renforcée) du protocole de gestion et d'alerte a été déclenché le 30 juillet à partir du Pont de Quézac. Des biofilms à cyanobactéries ont été observés, avec une évolution du décrochage et la présence de floccs sur les bordures des radiers.
- Le 14 août, à la suite de l'observation du développement d'algues vertes filamenteuses accompagné de très peu de biofilms à cyanobactéries, le secteur du Tarn entre Quézac et le Rozier descend d'un niveau d'alerte en phase 2 (Vigilance), tandis que celui entre Florac et le Pont de Quézac passe en phase 2 (Vigilance).

A la suite de ces constats, il n'y a pas d'évolution de la situation qui restera en l'état jusqu'à la fin de la saison. En amont de Florac, le niveau d'alerte sur le Tarn sera resté en niveau d'alerte 1 (Surveillance) toute la saison estivale.

Fait inhabituel, durant la saison 2025, un suivi spécifique de cyanobactéries benthiques a été réalisé en dehors du bassin versant du Tarn et en dehors du cadre du contrôle sanitaire initialement programmé :

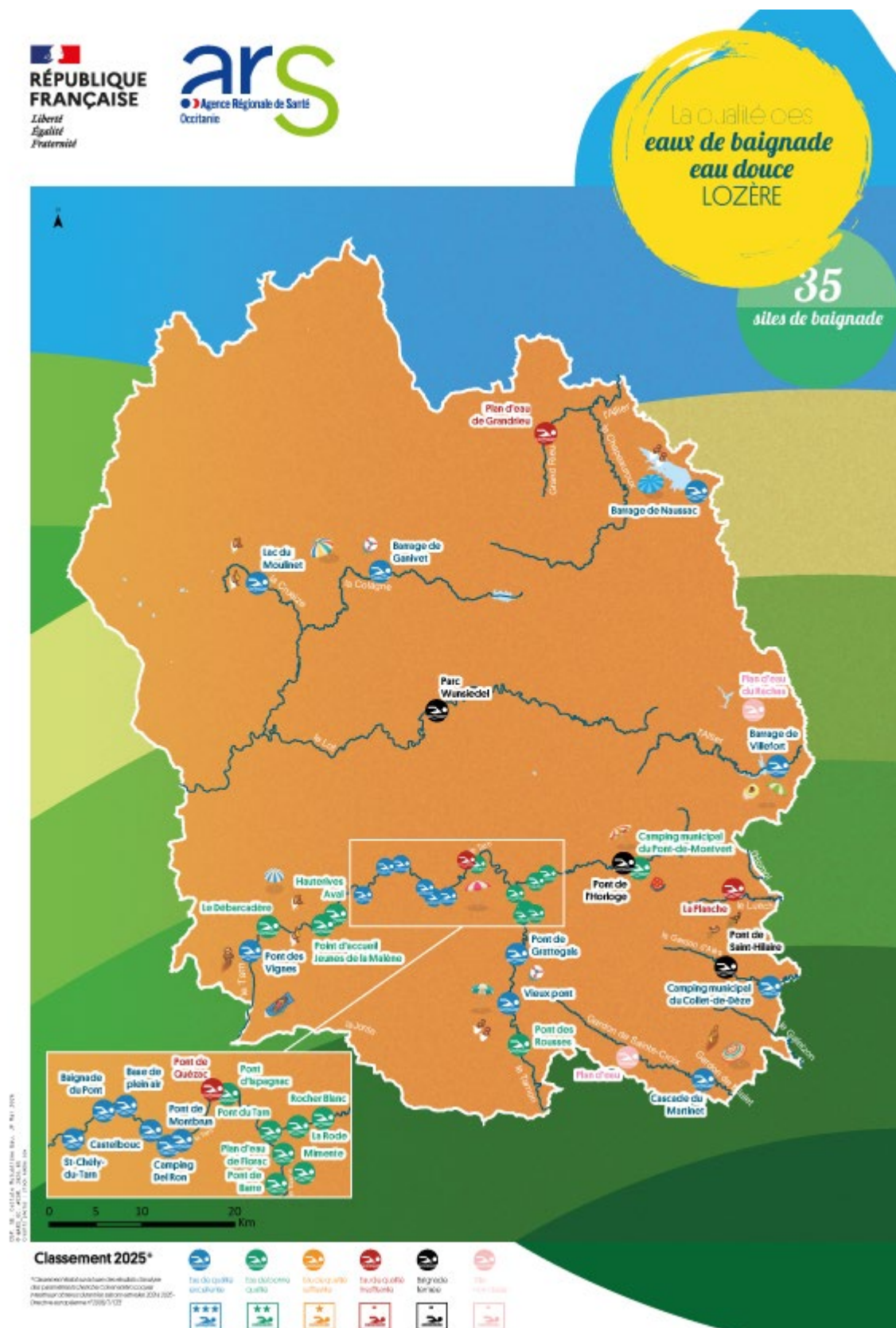
- Site de la Planche (Vialas) : Un prélèvement de galets a été effectué à la suite d'un signalement émis par un agent du Syndicat mixte AB Cèze le 31 juillet sur la rivière le Luech. Lors de celui-ci il n'a pas été constaté de développement important de biofilm, constat confirmé par les résultats qui ont montré une absence de dominance de cyanobactérie toxigènes.

Le suivi des cyanobactéries sur le bassin du Tarn montre une variabilité qui peut être importante d'une année sur l'autre. Les paramètres influant leur développement (la température, l'apport en nutriments, la vitesse du courant et la profondeur de l'eau) sont liés aux conditions climatiques ainsi qu'à certaines activités anthropiques. Il est donc difficile de pouvoir prévoir les proliférations. Cette problématique donne tout son intérêt au protocole de suivi avec la mise en place d'une surveillance de terrain régulière afin de pouvoir réagir rapidement et de manière proportionnée en fonction de l'évolution de la présence de cyanobactéries.

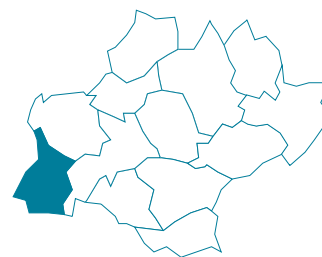
Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	15	12	0	3

Baignade fermée	Site non classé
3	2



Département des Hautes-Pyrénées



Le département compte deux baignades naturelles déclarées.

Les Hautes-Pyrénées possèdent également d'autres lieux régulièrement contrôlés où la baignade ainsi que différentes activités de loisirs aquatiques sont assidûment pratiquées.

Le lac du Magnoac

La baignade du lac du Magnoac fait l'objet d'un contrôle sanitaire bimensuel pendant la saison estivale. Les résultats d'analyses obtenus à la suite de ces prélèvements ont été qualifiés de « Bon » tout au long de la saison.

Les résultats des analyses réalisées depuis 2022 permettent un classement en « qualité excellente », suivant les critères de qualité européens des eaux de baignade.

En fin de saison estivale, une prolifération de cyanobactéries avec production de toxines s'est produite. Elle a entraîné une interdiction de baignade, une restriction des activités nautiques et une recommandation de ne pas consommer les produits de la pêche. Ces restrictions n'ont eu que peu d'impact sur les activités pratiquées, une forte baisse du niveau d'eau dans le lac ayant contraint le responsable de la baignade à avancer la date de fin de saison.

Une information sur les risques liés à la présence de cyanobactéries et aux précautions à prendre, est affichée à demeure sur le site.

Le lac de Gubinelli

Initialement prévue pour une ouverture en 2025, la baignade du lac de Gubinelli n'a finalement pas pu être aménagée et ouverte au public. Un contrôle sanitaire a cependant été mis en œuvre tout au long de la saison. Les résultats montrent une eau de bonne qualité. Néanmoins, la présence de cyanobactéries toxigènes, sans dépassement du seuil d'alerte en biovolume, a été mise en évidence au mois d'août.

Les Ôcybelles, le lagon du camping du Monlôo et l'aquaparc du Louron

Les Hautes-Pyrénées possèdent également deux sites de baignade artificielle, les Ôcybelles à Nestier et Le Lagon du camping Monlôo à Bagnères de Bigorre, ainsi qu'un site où se pratiquent des activités aquatiques, l'aquaparc du Louron situé sur le lac de Génos-Loudenvielle. Ces sites font l'objet d'une surveillance sanitaire régulière tout au long de la saison estivale.

La baignade des Ôcybelles a connu une contamination ponctuelle (par entérocoques intestinaux) de l'eau de remplissage sans conséquence pour l'activité du site, les prélèvements réalisés sur l'eau de baignade ayant tous été conformes aux normes.

Le Lagon du camping du Monlôo a présenté une eau de bonne qualité tout au long de la saison.

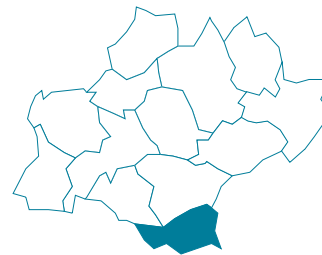
La qualité de l'eau du lac de Génos-Loudenvielle au droit de l'aquaparc du Louron (parcours sur structure gonflable flottante) est évaluée suivant les critères de qualité des baignades aménagées en absence de règle spécifique à ces lieux. Les prélèvements réalisés ont tous montré des résultats qualifiés de bons. Aucun problème de qualité n'a été mis en évidence en 2025.

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	1	0	0	0



Département des Pyrénées-Orientales



Le département dispose d'eaux de très bonne qualité, avec **98%** des eaux de mer en qualité excellente. Les baignades en eau douce conservent une qualité excellente ou bonne, mis à part pour un site récemment classé.

Eau de mer : une qualité globale excellente

En 2025, les **977 prélèvements** réalisés pour contrôler la qualité des eaux de baignade en mer dans les Pyrénées-Orientales confirment le maintien d'une **excellente qualité** sur la quasi-totalité des sites. À l'issue de la saison estivale, **50 des 51 sites** sont classés en « **excellente qualité** », tandis que le dernier obtient la mention « **bonne qualité** ». Ces résultats témoignent de l'engagement des collectivités locales dans la gestion des systèmes d'assainissement et de la mise en œuvre de mesures préventives contre les pollutions, conformément aux profils de vulnérabilité définis.

Surveillance d'Ostreopsis : des concentrations sous les seuils d'alerte

Depuis 2022, l'ARS assure la surveillance de la microalgue *Ostreopsis*, potentiellement toxique pour l'humain, sur plusieurs sites du littoral. En 2025, sa présence a été détectée sur les plages suivantes :

- Plage de la calanque de l'Ouille (Argelès-sur-Mer)
- Plage des Elmes (Banyuls-sur-Mer)
- Plage de Peyrefitte (Cerbère)
- Plage Saint-Vincent (Collioure)
- Plage de l'Usine (Port-Vendres)

Cependant, les concentrations mesurées sont restées **inférieures au seuil de vigilance de 30 000 cellules par litre**, ne nécessitant aucune mesure spécifique.

Plage de la Crouste à Canet-en-Roussillon : une interdiction historique

La plage de la Crouste à Canet-en-Roussillon reste interdite à la baignade depuis 1984 pour des raisons sanitaires. Bien que des simulations de classement réalisées depuis 2019 sur deux points de prélèvement (de part et d'autre de l'embouchure de la Têt) montrent une qualité d'eau compatible avec une levée de l'interdiction, celle-ci ne pourra être envisagée qu'à condition que la collectivité établisse **un profil de vulnérabilité conforme aux exigences réglementaires**.

Eau douce : des résultats contrastés

En 2025, 82 prélèvements ont été réalisés sur les sites classés en eau douce. Quatre des sept sites suivis maintiennent leur classement en « excellente qualité ». Les baignades de Saint-Jean-Pla-de-Corts et d'Espira-de-Conflent conservent leur mention « bonne qualité », tandis que les gorges du Gouleyrous à Tautavel sont classées en « qualité suffisante » pour sa deuxième année de classement. La commune concernée devra redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de l'eau.

Suivi des cyanobactéries

Depuis 2018, la prolifération de **cyanobactéries** fait l'objet d'une surveillance renforcée sur l'ensemble des sites de baignade en eau douce. Pour la saison 2025, **aucun site n'a présenté de niveaux préoccupants**, les analyses restant sous le **seuil critique de 1 mm³/l** tout au long de l'été.

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2025. Au total, 1 164 prélèvements – incluant les contrôles sanitaires, les recontrôles et les sites non classés selon la directive européenne – ont été analysés et interprétés durant l'été 2025.

La qualité physique et bactériologique des eaux de baignade dans les Pyrénées-Orientales s'avère irréprochable, garantie par une surveillance rigoureuse et continue.

Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau de mer

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	50	1	0	0

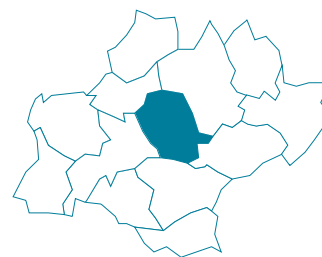


Bilan de la saison estivale 2025 - baignade en eau douce

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	4	2	1	0



Département du Tarn



Le département du Tarn comprend 12 sites de baignade répartis sur 12 communes. En 2025, l'ensemble des sites classés présente une qualité des eaux qualifiée d'excellente.

La baignade est pratiquée sur 6 sites en rivière (Tarn : 5 sites ; Viaur : 1 site) et sur 6 sites en plans d'eau.

Au cours de la saison 2025, 63 prélèvements ont été réalisés, dont 59 au titre du contrôle sanitaire réglementaire. Les autres prélèvements correspondent à des investigations complémentaires, notamment relatives à la surveillance des cyanobactéries. Les résultats analytiques concluent à une qualité d'eau excellente pour l'ensemble des sites contrôlés.

La surveillance des cyanobactéries, réalisée au début des mois de juillet et d'août sur chaque site, a conduit à la réalisation de 10 analyses de chlorophylle a et de 17 recherches d'anatoxine

La détection d'anatoxine a dans les eaux de la rivière Tarn, sur la commune de Rabastens, a conduit à l'interdiction de la baignade pour l'ensemble de la saison. En raison des contraintes géographiques et techniques du site, aucune modification du périmètre de baignade n'a pu être mise en œuvre afin de permettre une réouverture. Ce site demeure toutefois classé en qualité « excellente » au sens des critères européens.

La qualité des eaux de baignade du département se maintient à un niveau excellent pour la troisième année consécutive. Aucun changement de périmètre des sites ni évolution significative de l'occupation des sols ou de l'urbanisme susceptible d'altérer la qualité des eaux n'a été identifié.

Le site de baignade de la commune de Saint-Juéry, fermé depuis 2021, n'a pas été rouvert pour la saison 2025.

Enfin, il est rappelé l'importance de la préservation des bassins versants des sites de baignade, notamment dans le cadre de l'instruction des projets d'urbanisme.

À noter qu'un site déclaré et contrôlé par l'ARS (Razisse – commune de Mont-Roc), propriété du Département, n'est pas ouvert au public et demeure réservé aux usagers du centre de vacances.

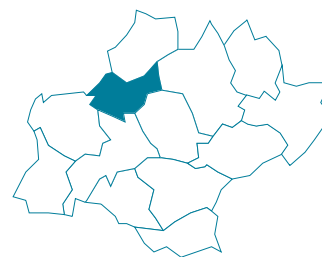
** Chlorophylle a : pigment naturellement présent chez les végétaux et certains micro-organismes aquatiques permettant la captation de la lumière nécessaire à leur développement.*

** Anatoxine a : substance toxique qui peut être produite par certains micro-organismes aquatiques lors de développement massifs ; une exposition chez l'humain peut entraîner des troubles neuromusculaires et provoquer des effets graves chez les chiens en cas d'ingestion.*

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	12	0	0	0	1





Le Tarn-et-Garonne bénéficie dans l'ensemble d'eaux de baignade de bonne qualité.

Dans le département du Tarn et Garonne, le contrôle des baignades en eau douce concerne 8 sites représentant 44 prélèvements de juin à fin août 2025. Il existe d'autres sites d'activités aquatiques ludiques (parcs flottants) ouverts au public et faisant l'objet d'un contrôle sanitaire de qualité de l'eau. Ces sites ne comportent pas de zones de baignade aménagées ils ne sont pas inclus dans cette synthèse.

Quatre zones de baignade sont aménagées sur un lac collinaire et bénéficient d'un classement en qualité bactériologique excellente (Molières, Monclar de Quercy, Montaigu de Quercy, Parisot).

Une nouvelle zone de baignade a été aménagée sur le lac de Lafrançaise, qui fera l'objet d'un classement en 2028 après quatre années de contrôle sanitaire.

Trois zones de baignade sont aménagées en rivière.

La baignade sur l'Aveyron à Lamothe Capdeville ainsi que la baignade à Laguëpie sur le Vial au niveau du ponton sont classées en bonne qualité.

La deuxième zone de baignade de Laguëpie (PMR en aval du pont de la RD 922) connaît un déclassement de la qualité de l'eau de bonne en insuffisante en raison d'une qualité d'eau fluctuante, potentiellement impactée par la pluviométrie. La baignade peut être maintenue pour un site classé temporairement en qualité insuffisante à condition que des mesures de gestion soient entreprises pour améliorer la qualité de l'eau à compter de l'année suivante. Aussi la commune mène actuellement des actions pour limiter les dégradations de la qualité de l'eau en aval du pont et réduire le risque sanitaire pour les baigneurs.

A noter qu'aucune interdiction de baignade n'a été prononcée en 2025 en raison du respect des valeurs limites en vigueur pour les 2 paramètres bactériologiques contrôlés : Escherichia coli (1800 UFC/100ml) et Entérocoques fécaux (660 UFC/100 ml).

Une surveillance des cyanobactéries (visuelle et analytique) a également été mise en œuvre. Aucun développement suspect n'a été mis en évidence en 2025.

En complément du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS, il relève de la responsabilité des exploitants de baignade de surveiller quotidiennement la qualité de l'eau de leur zone de baignade (diminution de la transparence de l'eau, changement de couleur, apparition d'efflorescences algales, présence de dépôts) pour avoir la capacité de prendre des mesures de gestion et de protection des baigneurs adaptées, en concertation avec les services de l'ARS, en cas de dégradation visuelle de l'eau.

Bilan de la saison estivale 2025

Classement 2025	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	4	2	0	1	1

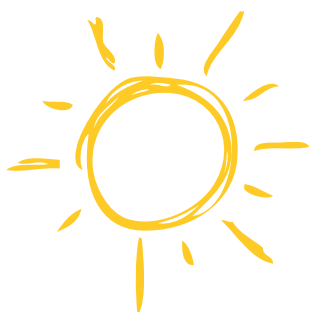


**Agence régionale de santé
Occitanie**

28 Parc Club du Millénaire
1 025 rue Henri Becquerel
CS 30001

34067 MONTPELLIER

occitanie.ars.sante.fr



Les résultats des contrôles sont
mis en ligne, en temps réel, durant
toute la saison balnéaire sur le site :
<https://baignades.sante.gouv.fr>

